

Le Secrétaire général

Allocution prononcée au Conseil des droits de l'homme

Genève, le 12 décembre 2008

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et j'ai ceci à dire aux peuples du monde entier :

Félicitations!

Mabrouk!

祝贺 Zhùhè!

Congratulations!

Pozdravlyayu!

Felicidades!

La Déclaration universelle est le texte le plus traduit du monde. De l'abkhaze au zoulou, elle existe en 360 langues. Ses principes ont été intégrés aux constitutions de beaucoup de pays qui devenaient indépendants et de démocraties émergentes. Son écho se fait entendre partout sur la planète.

Elle a consacré des principes qui marqueraient l'histoire : celui de l'universalité des droits de l'homme, et celui de leur indivisibilité.

Elle a formalisé le réseau de réciprocités qui unit la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme.

Et a imposé aux États l'obligation de ne pas choisir à leur gré telle liberté ou tel droit, mais au contraire de les protéger tous.

Ses auteurs ont proclamé la dignité inhérente à tous les êtres humains et leur égalité. Ils ont établi un lien sans équivoque entre discrimination et dénuement et marginalisation. Ils avaient compris que l'ostracisme social et culturel empêchait d'obtenir justice ou de participer pleinement à la vie publique.

La Déclaration universelle est née des ravages de la Deuxième Guerre mondiale. La communauté internationale a tiré ses idéaux et ses principes de diverses cultures, avec lesquels elle a posé les fondations de la grande tour des droits de l'homme que nous avons édifiée.

Nous continuons d'apporter nos pierres à l'édifice. Par exemple, il y a deux jours à peine, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En mai

dernier, la Convention relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur. Et l'année dernière, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été ouverte à la signature.

J'ai eu le plaisir de rencontrer en début d'année l'une des personnes qui a milité en faveur du traité contre les disparitions forcées. Elle s'appelle Estela Barnes de Carlotto. Elle a adhéré à une association de grand-mères argentines après la disparition de sa propre fille. Elle est devenue quelqu'un avec qui il faut compter dans l'action internationale.

Son histoire personnelle m'a beaucoup ému. C'est un être d'exception, pourtant exemplaire des militants des droits de l'homme qui sont aux premières lignes du combat et qui mettent leur vie en jeu pour assurer la protection d'autres qu'eux.

Ce sont les handicapés eux-mêmes qui ont conduit le mouvement qui a mené à la conclusion du traité qui consacre leurs droits.

Ce sont les victimes de la torture qui se sont élevées contre les supplices qu'on leur avait fait subir.

Et ce sont les femmes qui ont combattu la discrimination sexuelle.

La journée d'aujourd'hui peut aussi leur être consacrée, devenir l'occasion de rendre hommage à tous les militants qui ne se sont pas laissés réduire au silence par leurs bourreaux; qui savent que le droit doit primer sur la force; et qui se sont inspirés de la Déclaration pour rédiger les textes législatifs qui protègent maintenant d'innombrables peuples dans le monde.

Mais nous n'avons pas adopté cette panoplie impressionnante d'instruments pour la reléguer dans un placard, quelque part à l'ONU. Ce sont des textes vivants, des textes que les experts peuvent invoquer lorsqu'ils analysent les rapports que leur présentent les pays ou évaluent les plaintes déposées par des particuliers.

L'ONU accueille beaucoup de délégués, mais ce sont les experts des droits de l'homme qui sont les plus passionnés. J'en ai vu qui commençaient leur journée à l'aube, oubliaient de déjeuner et travaillaient tard dans la nuit. Ils ne laissent passer absolument aucune occasion de défendre les droits de l'homme. Cette journée est donc également la leur.

Les organisations non gouvernementales, elles aussi, portent haut les couleurs des droits de l'homme. Qu'elles soient aux côtés des États ou qu'elles les affrontent, elles assument une fonction décisive pour que la loi s'impose et que les gouvernants tiennent leurs promesses. Elles parlent peut-être beaucoup, mais elles parlent vrai. Cette journée leur est aussi dédiée.

N'oublions pas la presse, qui a le mérite d'attirer nos regards sur les violations des droits de l'homme. Des journalistes courageux ont risqué, et parfois perdu, leur vie pour faire connaître des dangers qui menaçaient d'autres qu'eux. Cet anniversaire est pour la presse une date, une journée pendant laquelle on devra encore insister sur le fait que les médias doivent être libres de faire leur travail, à l'abri des tracasseries et des intimidations, pour ne pas dire pire.

Que de chemin nous avons parcouru depuis l'adoption de la Déclaration universelle! La vérité pourtant est que nous n'avons pas été à la hauteur des espérances qu'elle annonçait. En tout cas, pas encore. Des millions de personnes

vivent dans une indigence absolue, soumis à la discrimination, victimes d'effroyables violences. Au moment même de cet anniversaire, nous devons admettre que trop d'êtres humains endurent des actes d'une sauvagerie inhumaine. Nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers.

Le Conseil des droits de l'homme peut jouer un rôle déterminant. Pour l'y aider, vous, ses membres, devez dépasser les considérations partisans et les divisions régionales. Un des moyens d'y parvenir est de continuer à exercer une vigilance sans relâche dans le cadre de l'Examen périodique universel, qui dresse le bilan de chaque État en matière de droits de l'homme. Le Conseil doit se pencher sur les violations des droits de l'homme indépendamment du lieu où elles se produisent. Il doit également faire pression sur les pays pour qu'ils donnent suite aux recommandations des experts indépendants et des organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme. Il incombe à tous les États Membres de faire en sorte que le Conseil s'acquitte de son mandat avec succès.

Les États Membres devraient également redoubler d'efforts pour appuyer l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Quinze ans après sa création, le Haut-Commissariat est devenu un moteur du changement. Il a su étendre sa présence dans le monde, contribuer à la promotion des droits de l'homme et fournir des conseils avisés aux États et aux organismes du système des Nations Unies, tout en préservant l'indépendance et l'impartialité qui sont indispensables à toute action en faveur des droits de l'homme. J'invite instamment tous les États Membres à renforcer leur soutien au Haut-Commissariat et à la Haut-Commissaire, M^{me} Pillay.

La Déclaration universelle a été écrite pour fixer l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Tous les peuples et toutes les nations ont donc à célébrer aujourd'hui. Mais nous devons en même temps promettre que l'œuvre des militants des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales, des experts, des dirigeants politiques, des journalistes et des personnes de bonne volonté se poursuivra jusqu'au moment où les principes éternels et universels de la Déclaration ne seront plus simplement un espoir ou un souhait, mais bien le fondement même de la vie de tous les peuples du monde.

Je vous remercie.